

L'an deux mil dix-neuf, le huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2019, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER

Absent : Nicolas BIERI, TERRANOVA Philippe (pouvoir à GONTHIER Emmanuel) .

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°1 : Validation du rapport définitif 2019 de la CLECT de l'Agglo Pays d'Issoire)

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le périmètre des charges transférées au 1^{er} janvier 2019, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- restitution de la compétence sport aux communes de l'ex-communauté Bassin Minier Montagne ;

- restitution de la restauration scolaire (deuxième volet);

- subvention Team Epée Auvergne ;

- compétence éducation musicale sur Plauzat et Vallée Verte ;

- régularisation d'une subvention RASED ;

- compétence SOS Animaux ;

- retenues dérogatoires sur les attributions des communes d'Issoire et le Broc (troisième et dernière année) ;

- compétence enseignement de la natation ;

- restitution de la pause méridienne ;

- compétence périscolaire.

Vu le rapport définitif de la CLECT d'API du 26.09.2019 ;

Le Conseil Municipal réuni en séance publique,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

après en avoir délibéré :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 26.09.2019, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2019, rapport joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

La Maire,
Chantal ROUSSEL

